

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 12/122 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LA SIGNATURE ET L'EXECUTION DES AVENANTS RELATIFS AU MARCHE DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES PAR POMPES A CHALEUR DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

SEANCE DU 6 JUILLET 2012

L'An deux mille douze et le six juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDI Marie-Jeanne, FERRIPISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme BIANCARELLI Viviane à M. BUCCHINI Dominique
M. CHAUBON Pierre à M. CASTELLI Yannick
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
M. FEDERICI Balthazar à M. BASTELICA Etienne
Mme GRIMALDI Stéphanie à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme MARTELLI Benoîte à M. ORSINI Antoine
Mme NATALI Anne-Marie à M. SINDALI Antoine
Mme NIVAGGIONI Nadine à M. LUCIANI Xavier
M. SANTINI Ange à M. PANUNZI Jean-Jacques
Mme SANTONI-BRUNELLI M-Antoinette à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane
M. SUZZONI Etienne à Mme RUGGERI Nathalie

ETAIENT ABSENTS : Mme et M.

FRANCISCI Marcel, GUERRINI Christine.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

VU le décret n° 2006.975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics,

VU la délibération n° 09/084 AC de l'Assemblée de Corse autorisant la signature et l'exécution des marchés de service relatifs à la maintenance des installations thermiques par pompes à chaleur des bâtiments administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter les avenants au marché relatif à la maintenance des installations thermiques par pompes à chaleur des bâtiments administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse avec les sociétés ci-après :

INTITULE DU LOT	MONTANT ANNUEL MAXI HT (en euros)	MONTANT MAXI HT (en euros)	MONTANT DE L'AVENANT HT (en euros)	EVOLUTION/MARCHE INITIAL	ENTREPRISES
Lot n° 1 Hôtel de Région	120 000	360 000	17 400	+ 4,83 %	COFELY
Lot n° 2 Régent	8 000	24 000	1 160	+ 4,83 %	CORSE ENTRETIEN CHAUFFAGE
Lot n° 3 Site Ripert	8 000	24 000	1 160	+ 4,83 %	CORSE ENTRETIEN CHAUFFAGE
Lot n° 4 Villa Spinosi	4 000	12 000	Pas d'incidence	-	CORSE ENTRETIEN CHAUFFAGE
Lot n° 5 Direction des ports et aéroports	2 600	7 800	Pas d'incidence	-	COFELY
Lot n° 6 U Ricantu	6 000	18 000	870	+ 4,83 %	CORSE ENTRETIEN CHAUFFAGE

Lot n° 7 Musée de la Corse	86 400	259 200	Pas d'incidence	-	COFELY
---	---------------	----------------	----------------------------	---	---------------

Ces avenants sont conclus pour une période de trois mois afin d'assurer la transition pendant la procédure de renouvellement du marché en cours.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 6 juillet 2012

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

OBJET : Maintenance des installations thermiques par pompe à chaleur -
Avenants n° 1 aux marchés n° 09-DIB-00-325 à 331

Le présent rapport a pour objet de présenter les avenants aux marchés n° 09-DIB-00-325 à 331 relatif à la maintenance des installations thermiques par pompe à chaleur.

I - NATURE DE LA PRESTATION INITIALE

Il s'agit d'assurer la maintenance des installations thermiques par pompe à chaleur des sites de la Collectivité Territoriale de Corse. Ce marché comporte 7 lots référencés comme suit :

- **Lot 1** - Hôtel de Région : 09-DIB-00-325 maxi par an 120 000 € HT, 360 000 € HT pour 3 ans
- **Lot 2** - REGENT : 09-DIB-00-326 maxi par an 8 000 € HT, 24 000 € HT pour 3 ans
- **Lot 3** - Site RIPERT : 09-DIB-00-327 maxi par an 8 000 € HT, 24 000 € HT pour 3 ans
- **Lot 4** - Villa SPINOSI : 09-DIB-00-328 maxi par an 4 000 € HT, 12 000 € HT pour 3 ans
- **Lot 5** - Direction des Ports et Aéroports : 09-DIB-00-329 maxi par an 2 600 € HT, 7 800 € HT pour 3 ans
- **Lot 6** - U Ricantu : 09-DIB-00-330 maxi par an 6 000 € HT, 18 000 € HT pour 3 ans
- **Lot 7** - Musée de la Corse : 09-DIB-00-331 maxi par an 86 400 € HT, 259 200 € HT pour 3 ans

II - JUSTIFICATION DES AVENANTS

Le délai d'exécution du marché de maintenance des installations thermiques par pompe à chaleur expire au 24 juin 2012. La procédure de consultation pour l'attribution du nouveau marché est d'ores et déjà engagée, la remise des offres est prévue le 16 mai 2012.

Il s'agit d'agiter donc d'assurer pendant une période de transition la continuité de la maintenance de ces installations afin de garantir la qualité des conditions de travail des agents des sites concernés.

III - INCIDENCE ECONOMIQUE

INTITULE DU LOT	MONTANT ANNUEL MAXI HT (en euros)	MONTANT MAXI HT (en euros)	MONTANT DE L'AVENANT HT (en euros)	EVOLUTION/MARCHE INITIAL	ENTREPRISES
Lot n° 1 Hôtel de Région	120 000	360 000	17 400	+ 4,83 %	COFELY
Lot n° 2 Régent	8 000	24 000	1 160	+ 4,83 %	CORSE ENTRETIEN CHAUFFAGE
Lot n° 3 Site Ripert	8 000	24 000	1 160	+ 4,83 %	CORSE ENTRETIEN CHAUFFAGE
Lot n° 4 Villa Spinosi	4 000	12 000	Pas d'incidence	-	CORSE ENTRETIEN CHAUFFAGE
Lot n° 5 Direction des ports et aéroports	2 600	7 800	Pas d'incidence	-	COFELY
Lot n° 6 U Ricantu	6 000	18 000	870	+ 4,83 %	CORSE ENTRETIEN CHAUFFAGE
Lot n° 7 Musée de la Corse	86 400	259 200	Pas d'incidence	-	COFELY

IV - PROLONGATION DE DELAIS

Le délai d'exécution initial de trente-six (36) mois serait modifié et prolongé de **trois (3) mois**.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.